|  |
| --- |
|  **Seconde Épreuve d'admissibilité au concours CPE depuis la session 2014****«Étude de dossier portant sur les politiques éducatives »** |

**Définition de l'épreuve Arrêté du 19 avril 2013**

|  |
| --- |
| **Durée : 5 heures Coefficient 2**À partir de l'analyse de documents d'origine et de statuts variés, le candidat élabore une **note de synthèse répondant à un questionnement précis.**Cette épreuve vise à **mesurer la pertinence de l'approche qu'ont les candidats de la fonction de conseiller principal d'éducation,** de ses responsabilités éducatives et de son positionnement dans et hors de l'établissement scolaire, notamment dans le domaine du pilotage de la vie scolaire, de la mise en œuvre du projet de vie scolaire, de la conduite de projets et de la maîtrise des fonctions de régulation et de médiation dans l'établissement. Elle vise aussi à s'assurer de la **capacité du candidat à mobiliser ses connaissances du rôle du conseiller principal d'éducation** au sein de l'institution scolaire, à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs et à les mettre en perspective.Elle évalue également les **capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation, de construction et d'organisation du propos**, dans un contexte professionnel. |

**Cette épreuve de concours est donc à considérer comme un exercice professionnel** qui renvoie à la pratique quotidienne du CPE dans l'exercice de ses missions : **expert en éducation de par sa formation, il conseille le chef d'établissement et la communauté éducative.**

|  |
| --- |
| Méthodologie proposée par **Elisabeth Delcamp** et **Fabienne Lamothe** **ESPE d'Aquitaine**(de la première session de 2014 jusqu'en 2017) construite à partir de l'arrêté du 19 avril 2013 ;puis confortée par les rapports de jury des différentes sessions et principalementpar l'ouvrage de Jean Louis Auduc *«**Concours CPE - Conseiller principal d'éducation - Tout-en-un ».* |

**Commentaires accompagnant le sujet « 0 » proposé en exemple lors de la parution des nouvelles épreuves du concours en avril 2013**.

Une note de synthèse « aide à prendre une décision, elle rend compte d'un sujet, elle contribue à informer un auditoire, des collaborateurs, des membres d'une équipe sur un point précis ». Mais la commande rédactionnelle de cette épreuve va plus loin puisqu'il est « demandé au candidat, dans un deuxième temps, d'analyser ou de proposer des solutions, des éléments de politique éducative, une analyse critique, de mettre en perspective les éléments de la note avec les missions du CPE ».

**Aussi, des éléments méthodologiques sont à mobiliser** tels que ceux évoqués dans la définition de l'épreuve : **analyse, synthèse, problématisation, construction et organisation du propos.**

**Les rapports de jury depuis 2014 précisent et confortent les attendus de cette épreuve** tant dans la forme que dans le contenu. A ce jour, le rapport du jury Session 2019 n’est pas publié.

**La note de synthèse proprement dite, NDS, première partie du travail demandé**, répond à des règles formelles bien précises  :

* définir une problématique qui sert de fil conducteur au traitement du sujet ;
* construire un plan pour y répondre ;
* présenter le corpus de documents ;
* être au plus près des documents : le candidat s'interdit tout avis personnel sur le sujet et toutes références, bibliographiques ou réglementaires, autres que celles contenues dans les documents. L'utilisation du « je » ou du « nous » est proohibée.
* analyser et organiser le recours aux documents selon le plan défini ;

**Ainsi pensée, la note de synthèse que l'on pourrait définir comme « un état des lieux des connaissances et réponses actualisés sur une problématique éducative donnée », conduit le candidat à la seconde partie de la commande rédactionnelle : ses proprespropositions opérationnelles.**

Il va s'agir dans cette **seconde partie** du travail demandé :

* d'**articuler les apports de la NDS avec la connaissance que le candidat a de l'exercice professionnel du CPE**
* **pour offrir** au correcteur **une véritable réflexion et des propositions en lien avec les compétences attendues** dans l'exercice des missions du CPE.
* ainsi, le candidat doit il **rendre compte d'une stratégie participant à l'élaboration de la politique éducative de l'établissement.**

**Dans cette seconde partie, il est attendu que le candidat étaye son propos par ses propres références universitaires, bibliographiques, réglementaires, ou expérimentales.**

**Démarche méthodologique proposée**

Comme pour toute épreuve, écrite ou orale, **vous aurez à construire votre propre méthodologie et à vous entraîner à la mettre en œuvre** : vous la testerez puis vous l'adopterez en vue du « jour J ». Plus vous multiplierez les entraînements et plus vous aurez de solides connaissances, plus vous serez en mesure de l'adapter.

Nous vous conseillons vivement de prendre connaissance des sujets proposées depuis 2014 (première session avec les nouvelles épreuves, écrite et orale, ainsi que des rapports de jury publiés sur le site du ministère.

**Composition du dossier**

*Pour accompagner la lecture de cette proposition méthodologique nous vous invitons bien entendu à vous saisir d'un sujet concours, quel qu'il soit depuis la session 2011, afin bien entendu de mieux identifier ce que nous évoquons.*

Le nombre de documents du dossier a varié depuis la session de 2011 de 7 à 8 pour un nombre de pages variable de 14 à 22.

**La seconde page du dossier vous donne les informations suivantes** :

* le thème du dossier : titre ;
* parfois une introduction rappelant une des missions du CPE ;
* le contenu du dossier : liste numérotée et indication de la nature des documents, leur origine et date ;
* le travail demandé : consignes précises.

 **Première partie de la commande rédactionnelle : rédiger la note de synthèse, NDS**

**La méthodologie que nous vous proposons pour cette première partie ici comprend 4 étapes bien distinctes que nous avons délimitées dans le temps, soit 3h30 pour construire et rédiger la NDS sur les 5 heures** que dure l'épreuve.

* **1° étape 30 ms** : lecture attentive du titre du dossier, de la liste des documents, suivi d'un survol des documents. Prise de connaissance du travail demandé. Définition de la problématique et du plan.
* **2° étape 2h** : lecture approfondie des documents, plan à préciser et relevé des idées essentielles.
* **3° étape 1h** : rédaction de la NDS.
* **4° étape 5 ms** : relecture.

**Quelques conseils d'organisation matérielle :** utilisez autant de brouillons que nécessaire ; écrivez uniquement sur le recto des feuilles ; numérotez les ; utilisez des codes couleurs selon les parties du plan que vous définirez ; programmez le temps pour chacune des étapes de votre travail.

Pour faciliter votre travail, organisez vos brouillons pour la lecture des documents (choix méthodologique fait lors des entraînements) : un brouillon par document ; un brouillon par thème identifié ; utilisation d’un tableau récapitulatif ; ou autre outil de votre choix.

Nous vous proposons ce type de tableau :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| N° document, titre, date ;  | Nature du document  | Fonction / apports | Idées principales et arguments relevés  | Partie du plan de la NDS correspondant | Remarques personnelles |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**1° étape 30 ms : cette première approche du dossier** va vous donner les éléments principaux dont vous avez besoin pour construire votre travail. Indispensable quelle que soit la méthodologie choisie ! Prenez le temps de cette analyse !

* **lecture du titre du dossier** : il **pose**, parfois très précisément, les **éléments de la problématique**. Relevez les mots clefs, les mots de liaison, de coordination qui vous permettront de saisir l'articulation entre deux idées, deux propositions, deux constats,.... Une idée de plan peut/doit déjà se dégager.
* **lecture de l’introduction** : selon son contenu, extrait de missions par exemple, elle oriente la compréhension du sujet et les attentes du jury quant aux compétences professionnelles à mobiliser.
* **lecture de la liste de documents** : en fonction des éléments de problématisation que vous avez dégagé vous aurez à cette seule lecture une idée de l'importance de chacun des documents, et la plupart vous seront familiers. Cette lecture va vous permettre de préciser votre plan.

Cette liste mérite toute votre attention, et vous pourrez relever :

- leur nature et origine (juridiques, articles de presse spécialisée ou généraliste, littérature scientifique, enquête, rapport de l'inspection, …, graphique ou encore photo, schéma,...), la plus ou moins grande prédominance d'un certain type ou au contraire un juste équilibre entre documents de différente nature.

- la date de parution des documents et la diversité ou non de ces dates permet de mesurer la récurrence et/ou l'actualité des enjeux du sujet, les perspectives, l'urgence,...

* **le survol des documents** permet de relever les titres, sous-titres, parfois les quelques lignes d'accroche d'un paragraphe mises en évidence par le législateur ou l'auteur de l'article, les mots en caractère gras, italique ou soulignés. Cette lecture-survol va vous permettre de préciser encore davantage votre plan en définissant par exemple des sous-parties.
* **Le travail demandé** : lire bien entendu très attentivement cette commande (parfois encadrée). Elle va vous permettre d'arrêter le choix de la problématique, d'orienter précisément votre travail et de finaliser votre plan.

Soyez attentifs et relevez :

- le destinataire de la note,

- l’(es) objectif(s) à atteindre,

- le(s) public(s) concerné(s),

- les mots importants et l’articulation des paragraphes.

Vous pourrez ainsi identifier précisément la demande et finaliser votre plan avec des titres et des sous titres (que vous pourrez préciser encore lors de la lecture approfondie des documents).

**Complétez au fur et à mesure l’outil de prise de notes que vous avez choisi, ci-dessous le tableau proposé ci-dessus**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° document, titre, date ;**  | **Nature du développement** | **Fonction / apports** | **Idées principales et arguments relevés** | **Partie du plan** **de la NDS correspondant** | **Remarques personnelles** |
| **Doc n°1** circulaire de rentrée 2014 | Réglementaire  | Orientations ministérielles Mise en œuvre. |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**Quelques remarques sur l’élaboration du plan** : c’est une étape importante car votre **plan** doit/devrait êtrepratiquement **arrêté à la fin de cette première étape pour** vous permettre **une lecture efficace et organisée** **des documents dans la 2° étape**. Seule la rédaction finale des titres des parties et sous-parties peut encore être à préciser dans cette 2° étape.

Nous vous **conseillons** un **plan en deux parties et deux sous-parties ou trois parties sans sous-parties.**

**Ainsi la structure globale de votre devoir se présentera comme ci-dessous**

|  |  |
| --- | --- |
| Introduction du devoir Amorce/accrocheEléments de problématisation/problématiqueIntroduction du destinataire avec annonce du plan (les 2 ou 3 parties)Présentation des documents  |  |
| Premier travail demandé : Note de synthèse (en 2 parties)I/ Titre (chapeau annonçant les sous-parties) A – titre de la sous-partie B - titre de la sous partiePhrase de transition entre les 2 parties .II/ Titre (chapeau annonçant les sous-parties) A – titre de la sous-partie B - titre de la sous partieConclusion de la NDS et liaison avec la seconde commande rédactionnelle (propositions opérationnelles).  | Premier travail demandé : Note de synthèse (en 3 parties)I / Titre Phrase de transitionII/ Titre Phrase de transitionIII/ Titre Conclusion de la NDS et liaison avec la seconde commande rédactionnelle (propositions opérationnelles).  |
| Second travail demandé : politique éducative ; propositions opérationnelles. Introduction situant l’action du CPE dans la thématique abordée et annonce du plan Développement en 3 parties ConclusionConclusion générale ! |  |

**A la fin de cette première étape vous devez avoir** :

* arrêté la **problématique** => inscrivez là sur un brouillon ;
* arrêté le **plan** => inscrivez le sur un autre brouillon ;
* regroupé les **documents par nature et** défini leur **importance** par rapport à la problématique ;
* **organisé vos brouillons** selon la méthode choisie pour collecter les idées : par document ; par idée ; sous forme de tableau ; en colonnes ; par partie et sous-parties du plan ;....

**2° étape 2h**: partie la plus longue et délicate. Commencez par le document qui vous paraît le plus riche et le plus important.

* **D'une part, il s'agit de faire une lecture sélective et rapide** : retenir l'essentiel en un minimum de temps. Cela peut mériter un entraînement « en lecture rapide » afin de ne pas s'arrêter à chaque mot mais repérer les mots clefs, les mots charnières. Certaines informations seront laissées de côté si vous les jugez inutiles ou hors sujet.
* **D'autre part d'en faire une analyse,** paragraphe par paragraphe. INTERDISEZ-vous de recopier phrases ou partie de texte, mais faites sur votre brouillon un **effort de rédaction personnelle**, avec vos propres mots, **de l'idée essentielle contenue dans un/ou plusieurs paragraphes**. Une prise de notes pertinente vous fera gagner un temps précieux lors de la rédaction : vous n'aurez pas de brouillon à faire pour la partie développement de la NDS ; vous n'aurez pas à revenir sur les documents. Si vous souhaitez reprendre un extrait de texte pour en faire une « citation », reprendre des chiffres, des statistiques, ne les recopiez pas, annotez votre brouillon et le texte d'un symbole/repère. Aidez-vous de repères visuels.
* **A la fin de cette seconde étape** vous devez **avoir identifié** très précisément et de manière très lisible **les idées que vous attribuez à telle ou telle partie ou sous-partie de votre plan.** Tester VOTRE propre méthode et vous entraîner prend ici tout son sens.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| **N° document, titre, date ;** | **Nature du développement** | **Fonction / apports** | **Idées principales et arguments relevés** | **Partie du plan** **de la NDS correspondant** | **Remarques personnelles****Propositions opérationnelles** |
| **Doc n°1** circulaire de rentrée 2014 | Réglementaire | Orientations ministérielles Mise en œuvre. | Accompagner les élèves Combattre les inégalités - former, soutenir et accompagner les équipes- promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante | Partie ISous-partie APartie IISous-partie BIntroduction / conclusion | Politique éducativePlace du CPEValeurs /principes |
| **Doc n°2** |  |  |  |  |  |

**N’hésitez pas à utiliser à l’intérieur du tableau des codes couleurs pour rendre visibles les 4 sous parties de votre plan.**

**Plus vous serez organisé et vos « brouillons » lisible et plus la rédaction de cette première partie en sera facilitée.**

 **3° étape 1h**: la **rédaction** de cette première partie, la NDS (5 à 6 pages de copie d'examen d’une graphie ordinaire) demande des qualités d'écriture (lisibilité, orthographe et syntaxe) et un registre de langue soutenu, tout en étant simple et clair.

L'organisation formelle doit permettre au lecteur-correcteur de comprendre le traitement que vous faites de la problématique sans qu’il ait à se référer aux documents.

Pour plus de lisibilité, faites un espacement de 2 ou 3 lignes entre l’introduction et le développement, et entre le développement et la conclusion. Aérez votre travail, sautez une ligne entre chaque sous-partie et faite un « retrait paragraphe » à chaque changement d’idée (2 à 3 par sous-parties).

**La NDS se composera d'une introduction ; d’un développement ; d’une conclusion.**

**=> L'introduction**

De 15 à 20 lignes maximum, l’introduction constitue la première impression que vous allez donner au lecteur. Il est fortement conseillé de la rédiger entièrement au brouillon contrairement au développement.

**Elle comprendra** :

* L’entrée en matière ou « accroche » : une ou deux phrases qui introduisent le thème de la NDS (historique, actualité du thème…), une brève définition si le sujet le suggère.
* la problématique : reformulation de la question posée par le dossier. Peut se faire sous la forme affirmative ou interrogative.
* l’annonce du plan qui termine toujours votre introduction

**=> La conclusion**

Il est conseillé de la rédiger sur votre brouillon après l’introduction pour éviter les conclusions qui trahissent le manque de temps et la précipitation. Quelques lignes suffisent, en réponse à la problématique, il s’agit ici de reformuler rapidement l’essentiel du message : pertinence du sujet, axes prioritaires (d’où l’intérêt du plan). Si vous avez suivi rigoureusement cette méthode, ou la vôtre, vous n’aurez pas de difficulté à rédiger la conclusion juste après l’introduction.

Une phrase Vous pouvez choisir de faire lien ici avec la seconde partie

**=> Le développement**

* La durée de l’épreuve, ne vous donne pas le temps de rédiger un brouillon. Le plan détaillé que vous avez rédigé sur vos brouillons doit suffire pour construire le développement.
* Vous devez rédiger directement sur votre copie à partir de votre relevé d’idées effectué à l’étape 2.
* Le plan de votre réflexion doit être nettement matérialisé : indiquez les parties et sous-parties par leurs titres et sous-titres (reprenez ce que vous avez indiqué dans l’introduction).
* Introduisez les parties et sous parties : le lecteur comprendra plus aisément votre cheminement. Vous devez le convaincre que vous avez choisi le juste fil conducteur qui apporte des réponses au fur et à mesure de l'avancée de la réflexion sur la problématqiue choisie.

(Exemple de cheminement simplifié : face à cette question,...,

partie 1 état des lieux Ss partie A éléments négatif ; Ss partie B éléments positif ;

Partie 2  des réponses existent Ss partie A dispositifs et instances à mobiliser Ss partie 2 travail d'équipe.

* Lors de la première utilisation d’un document identifiez le précisément (auteur, titre, N) du document) et rappelez en éventuellement le seul N° les fois suivantes.
* Il est attendu un relatif équilibre entre les parties et entre les sous-parties.

**4ème étape : 5ms relecture de votre travail.**

Indispensable même si vous avez bien sûr été attentif à votre graphie, orthographe et syntaxe tout au long de votre rédaction.

**Deuxième partie de la commande rédactionnelle : propositions opérationnelles**

**1h30, c'est le temps dont vous disposez pour rédiger cette seconde partie ce qui ne vous permet pas de rédiger un brouillon.**

**Remarque** : si la première partie, peut être accomplie par tout un chacun qui acquiert une compétence méthodologique de la NDS, cette **seconde partie** demande des **connaissances solides** puisqu'il est attendu du **candidat CPE**, qu'il **rende compte de son « potentiel professionnel »** à entrer dans l'exercice de ce métier **en faisant ses propres propositions de travail**, via la **construction d'une politque éducative** répondant à la problématique donnée.

Ainsi vous devrez **mobiliser à minima, en les sélectionnant par rapport au sujet et à la commande rédactionnelle :**

* vos connaissances des missions du CPE ;
* du référentiel de compétences des enseignants et éducateurs ;
* des différents « profils » d'environnements professionnels ;
* du système éducatif avec ses dispositifs et instances actuellemement mobilisés ou réactualisés ;
* de la réglementation en cours ;
* scientifiques, sur les principales questions éducatives ;
* acquises par l'observation ou l'expérience lors de stages et de rencontres avec des CPE.

**Quelques règles à respecter** qui **signifient nettement que nous ne sommes plus sur un même travail de réflexion, d'analyse et de construction que la partie NDS : votre engagement personnel,** réfléchi et argumenté, **doit être perceptible** et **faire que** **le correcteur puisse penser, uniquement en vous lisant *« ce candidat mérite d'être vu à l'oral ».*** Ainsi :

* vous pouvez utiliser le « je » ou le « nous » actif ;
* les titres et sous-titres ne sont plus attendus ;
* ainsi que la référence aux documents.

Cette seconde partie sera nettement différenciée de la précédente par 2 à 3 lignes d'espacement.

Aérez votre travail comme vous le feriez d'une dissertation.

Pour autant **vos « propositions opérationnelles » doivent être organisées selon un plan** **qui rende compte de votre capacité à structurer votre pensée de telle sorte que votre compétence à conseiller le chef d'établissement et les différentes équipes soit comme une « évidence » pour le lecteur** (même sans la nommer !)

**Elle se composera également d'une introduction ; d’un développement ; d’une conclusion.**

**=> Introduction**

* quelques lignes pour positionner les compétences et/ou missions du CPE et donc sa légitimité à se saisir de cette problématique.
* annoncer le plan.

**=> Développement.**

Puisqu'il s'agit au final d'apporter des réponses voire de résoudre la problématique donnée, la commande plus ou moins explicite sera : une « politique éducative ».

Une politique éducative, par définition, se décline au sein de chaque établissement selon trois niveaux :

* celui de l'établissement et du collectif, celui de la communauté scoalire ;
* celui de la classe et des différents espaces de travail ou d'éducation, celui du groupe (classe ; délégués ; CESC ; bureau du FSE ; ... ;
* celui des différents services et des compétences spécifiques, dans notre cas ici, celui du service vie scolaire et du CPE.

Cette proposition de construction méthodologique de votre travail, dite en « entonnoir », doit donner à voir à chacun de ces 3 niveaux :

* les responsabilités, places et rôles du CPE :
* ses ressources (savoirs ; savoirs-faire et savoirs être) pour être force de proposition ;
* son expertise éducative.

**=> Conclusion**

* brève ;
* renforçant la légitimité du CPE en tant par exemple que conseiller du chef d'établissement.

**Conclusion générale des deux parties (NDS + propositions opérationnelles personnelles)**

**Quelques lignes pour clore momentanément le sujet :** état des lieux fait dans la NDS et votre propre réflexion et propositions permettent de répondre à la problématique en mobilisant compétences et coopérations mutiples et diverses, particulièrement du CPE. La rélexion que vous avez mené à surement également soulevé d’autres questions, qui engagent le système éducatif, un autre regard sur les jeunes, la formation, ….. Votre conclusion sera constructive et positive.